



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY ET DU VAL DUNOIS

Extrait du procès-verbal des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du MERCREDI 03 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025 – 12 – 114 Déclaration d'intérêt Général

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, en Assemblée Générale ordinaire à la salle intercommunale du Pôle des Services Publics à STENAY, également convoqué, par le Président - Monsieur Stéphane PERRIN.

Date de la convocation : 28 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 45

Nombre de votants : 50 (45 présents et 5 pouvoirs)

- **Délégués Présents :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires titulaires :

Guy RAVENEL (Aincreville), Jean-Marie BAUDIER (Autreville-St-Lambert), Jean-Pierre CORVISIER (Baâlon), André CORNETTE (Bantheville), Joël FOURREAUX (Beaufort-en-Argonne), Bernard KAZUK (Brouennes), Lydia CHARBONNIER (Cesse), Philippe CHARDIN (Cléry-le-Grand), Pascal HUMBERT (Cléry le Petit), Dominique GARRE (Cunel), Denis GAVARD (Doulcon), Mickaël ANDRE (Doulcon), Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Lydia AUFRANC (Dun-sur-Meuse), Jean BROYART (Fontaines-St-Clair), Nelly AUBRY (Lamouilly), Cédric PIERSON (Laneuville-sur-Meuse), Véronique LANDRAGIN (Laneuville-sur-Meuse), Daniel WINDELS (Lion-devant-Dun), Gilles HERVEUX (Martincourt-sur-Meuse), Olivier MARTINEZ (Mont-devant-Sassey), Michel LEFORT (Montigny-devant-Sassey), Pierre BELKESSA (Mouzay), Julien DOREMUS (Mouzay), Jean-Luc BRIDET (Murvaux), Patrick SALAUN (Nantillois), Fabien GRAFTIAUX (Nepvant), Marie-Noëlle BAUDIER (Sassey-sur-Meuse), Claude ANSMANT (Saulmory-Villefranche), Claude VENANTE (Sivry-sur- Meuse), Stéphane PERRIN (Stenay), Daniel LEGER (Stenay), Chantal DAUNOIS (Stenay), Michel COLLET (Stenay), Jean-Noël CROS (Stenay), Hervé CULOT PONCE (Stenay), Pascal MEZIERES (Stenay), Romuald COLLET (Stenay), Ornella CLAUDEL (Stenay), Vanessa PIERSON (Villers-devant-Dun), Yves JAVELOT (Wiseppe).

- **Délégués Absents Excusés ayant donné pouvoir :**

Eric HUARD (Brieulles-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Claude VENANTE (Sivry-sur-Meuse), Stéphane GUILLOU (Dun-sur-Meuse) ayant donné pouvoir à Pierre PLONER (Dun-sur-Meuse), Sylvie ARVIS (Stenay) ayant donné pouvoir à Michel COLLET (Stenay), Véronique BOKSEBELD (Stenay) ayant donné pouvoir à Daniel LGER (Stenay), TRUBERT Catherine (Stenay) ayant donné pouvoir à Romuald COLLET (Stenay).

- **Délégués représentés par leurs suppléants :**

Christian FISSEUX (Liny-dvt-Dun), Robert BILL (Milly-sur-Brandon), Raphaël ROFFE (Olizy-sur-Chiers), Patricia SIMON (Pouilly-sur-Meuse).

- **Délégués Absents Excusés :**

François WATRIN (Beauclair), Michel VUILLAUME (Dannevoux), Martin QUIRING (Halles-sous-les-côtes), Sébastien GILLET (Inor), Daniel DUPUIS (Luzy-St-Martin), Jean-Jacques GERARD (Moulins-St-Hubert), Andrews GOETHALS (Mouzay), Ghislaine THOUVENIN (Stenay), Claire GEOFFROY (Stenay), Gérard VAUDOIS (Vilosnes-Haraumont).

A été nommé secrétaire de séance, après l'accord de l'assemblée délibérante, Dominique GARRÉ de la commune de Cunel.

Le quorum étant respecté, 45 conseillers présents sur 60 membres.

Une importante érosion s'est formée entre la rivière la Wiseppe et un étang privé (ancienne gravière) au lieu-dit Pâlis des Noues, sur la commune de Stenay.

L'exploitation de la gravière s'est faite jusqu'aux limites des parcelles cadastrales à l'époque, ne laissant qu'une bande étroite entre la Wiseppe et les berges de l'étang. Cette bande est occupée par le chemin communal qui longe la Wiseppe.

Des trous avaient déjà été rebouchés par la commune dans le chemin ; la situation s'est considérablement dégradée du fait de la dynamique de la Wiseppe et par une très probable fragilisation causée par des Ragondins notamment.

A ce stade, l'effondrement du chemin est important, il est totalement impraticable et pose des problèmes de sécurité publique. Il dessert également une parcelle exploitée par un agriculteur qui ne peut plus aller récolter de fourrage sur sa parcelle.

Le risque porte également sur le déversement de la Wiseppe dans l'étang et la mise en connexion avec l'étang.

Les services de la Police de l'Eau ont été associés et il a été convenu de déposer un dossier unique de déclaration de travaux pour les différentes parties prenantes : la CODECOM pour la consolidation des berges de la Wiseppe, les propriétaires et riverains de l'étang pour la restructuration des berges et la commune de Stenay pour la réfection du chemin. La CODECOM assure la maîtrise d'ouvrage, avec l'assistance de la commune de Stenay pour la coordination des dossiers réglementaires puis des travaux.

Un devis a été retenu pour les travaux par les Chantiers du Barrois ; chaque partie financera les postes de travaux qui lui reviennent (total TTC à 26 296.50 € avec la répartition suivante : 46 % CODECOM, 22 % Commune de Stenay, 32 % propriétaires).

Un préalable à cette intervention a été la signature d'une convention avec les propriétaires et exploitants concernés.

Le point indispensable est ensuite la mise en place d'une Déclaration d'Intérêt Général avec l'appui des services de l'Etat (DDT et Préfecture) afin de pouvoir intervenir sur ce secteur précis, sur les travaux définis dans le dossier de déclaration.

Les éléments sont fournis aux services (note explicative, conventions signées, listing parcellaire, ...), une décision de la CODECOM est maintenant nécessaire pour la finalisation de l'arrêté de DIG.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,

Considérant la volonté de mettre en place une procédure de DIG sur la commune de Stenay afin de résoudre un risque d'effondrement du chemin et de connexion entre la Wiseppe et un étang privé,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Communautaire
Par 49 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention,**

AUTORISE la procédure de Déclaration d'Intérêt Général sur la commune de Stenay.

AUTORISE le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Pour Extrait conforme,
Le Président,
Stéphane PERRIN

INFORMATION - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage.